



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
CORSE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**dossier n° PC 02B 286 24 N0002**

date de dépôt : 14 février 2024

demandeur : Monsieur LUCIANI Rémy

pour : Édifier un bâtiment à usage d'habitation

adresse terrain : Place du Village, à Sorbo-  
Ocagnano (20213)

Commune de Sorbo-Ocagnano

**ARRÊTÉ  
accordant un permis de construire  
au nom de l'État**

**Le maire de Sorbo-Ocagnano,**

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 14 février 2024 par Monsieur LUCIANI Rémy demeurant Place du Village, Sorbo-Ocagnano (20213);

Vu l'objet de la demande :

- pour Édifier un bâtiment à usage d'habitation ;
- sur un terrain situé Place du Village, à Sorbo-Ocagnano (20213) ;
- pour une surface de plancher créée de 171 m<sup>2</sup> ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) approuvé le 02 octobre 2015 ;

Vu le PA 02B 286 22 N 0001 en date du 03/11/2022 ;

Vu l'arrêté en date du 25/01/2024 autorisant de différer les travaux de finition du permis d'aménager ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire est ACCORDÉ.

A Sorbo Ocagnano  
Le 26/02/24

Le maire,

